

Colloque des salariés-aidants

Mardi 29 septembre 2020
9h00 - 11h

Groupe Les Echos - Le Parisien - Paris

En France, quatre millions d'actifs cumulent vie professionnelle et accompagnement d'un proche handicapé, malade ou en perte d'autonomie. Dans dix ans, ces salariés-aidants représenteront un actif sur quatre. Solidarité, information, accompagnement, sensibilisation... **Pourquoi l'État doit-il les soutenir concrètement? Comment mieux s'engager auprès des salariés-aidants en entreprise? Le premier colloque de l'Observatoire solidaire mis en place par La Mutuelle Générale a tenté de répondre à ces questions.**

9h00 • 9h10 | Discours liminaire

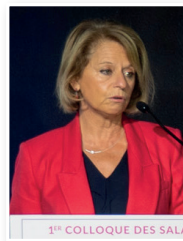
Christophe HARRIGAN rappelle qu'ils et elles sont plusieurs millions, aujourd'hui en France, à « *devoir concilier au quotidien les exigences de leur engagement professionnel et l'impérieuse nécessité d'accompagner un proche en situation de dépendance* ». Il est donc nécessaire d'accompagner les salariés-aidants par des actions « *guidées par des valeurs fortes* » - au premier rang desquelles « *la solidarité, valeur fondatrice qui doit s'exercer à tous les niveaux* ».

Il plaide ainsi pour des « *contributions pragmatiques* » afin de « *faire grandir la cause* » des salariés-aidants. Un enjeu à long terme sur lequel les entreprises doivent se mobiliser, à travers trois recommandations. « *Installer* » cette problématique « *au cœur des instances dirigeantes* », « *sensibiliser le corps social à travers des relais managériaux* » et « *informer* » les personnes concernées sur leurs droits existants et favoriser l'ouverture de nouveaux droits.



**Christophe
HARRIGAN**
Directeur général,
LA MUTUELLE
GÉNÉRALE

9h10 • 9h25 | Allocution d'ouverture



**Brigitte
BOURGUIGNON**
Ministre déléguée
auprès du Ministre
des Solidarités et
de la Santé, chargée
de l'autonomie

Pour **Brigitte BOURGUIGNON**, l'objectif est clair : « *Rendre visibles celles et ceux qui, trop souvent, sont invisibles.* » Mais pourquoi aider les aidants? Si les entreprises doivent « *s'immiscer dans la sphère intime* » de ces personnes, c'est qu'il y a, dit-elle, un « *risque pour la santé des aidants* » qui font aussi part de « *difficultés à concilier leur rôle et leur vie professionnelle* ». Absentéisme (donc performances réduites), risque de « *précarisation sociale* » en mettant leur carrière entre parenthèses... L'aide qu'ils et elles apportent est pourtant « *majeure socialement et économiquement* », mais leurs difficultés « *n'ont été reconnues que tardivement* », déplore la ministre. Les entreprises ont donc « *le devoir d'informer et d'accompagner* » ces aidants, pour leur bien-être, celui des sociétés et de la société.

Reste à savoir comment être « *le plus efficace collectivement* » pour aider ces personnes, qui décrivent souvent leur quotidien comme « *un parcours du combattant* », entre arrêt ou aménagement du temps de travail, démotivation et culpabilité. Les salariés-aidants ont avant tout « *besoin de la reconnaissance de leurs contraintes* », pour « *éviter les ruptures* » dans leur parcours professionnel, qui « *fragilisent leur situation financière* » et « *faciliter leur retour à l'emploi* ». Pour ce faire, rappelle la ministre, l'État a lancé le 23 octobre 2019 une stratégie grâce à laquelle les salariés peuvent notamment faire don de leurs congés à leurs collègues aidants. Autre mesure phare, le congé proche aidant, qui permet désormais d'être soutenu financièrement via des congés indemnisés (44 euros/jour



pour un couple, 52 euros/jour pour une personne seule, pendant 3 mois maximum, renouvelable un an). Un nouveau droit créé afin que les salariés-aidants n'aient plus à « *choisir entre santé et engagement* » et puissent « *se consacrer à leur proche sans sacrifier leur vie professionnelle et sociale* ». Mais la ministre propose d'aller plus loin encore, par exemple via un « *nouveau système de reconnaissance de l'expérience et de valorisations des compétences acquises en tant que proche aidant* ». S'il faut « *bâtir une véritable politique publique à destination des proches aidants* », elle insiste : « *L'État ne peut pas porter seul cette ambition* » qui a besoin du « *potentiel des entreprises* ». Et ce, dit-elle, pour « *achever de convaincre que l'entreprise est un des acteurs majeurs du bien commun* ».

9h25 • 9h40 | **Présentation des résultats du baromètre**



Assaël ADARY
Président,
OCCURRENCE

Un premier constat se dégage de ce baromètre annuel : si 25% des personnes interrogées sont ou bien ont été salariés-aidants, seules 19% disent en connaître dans leur sphère professionnelle, contre le double dans leur sphère privée. Pour **Assaël ADARY**, le « *premier verrou* » à faire sauter c'est donc celui de « *l'identification* », afin d'accompagner des salariés-aidants qui ne se déclarent pas comme tels dans 7 cas sur 10.

Deuxième enjeu majeur : l'information. Deux salariés sur trois ne connaissent pas l'existence de dispositions légales donnant droit à des avantages aux aidants. Et 61% ignorent si tel est le cas dans leur propre entreprise. S'il alerte sur « *une forme d'urgence* », car un salarié-aidant non accompagné est une « *bombe à retardement* », il reconnaît que la « *dynamique est favorable* » : la moitié des salariés-aidants se sont déclarés au cours des 12 derniers mois.

Trois enjeux majeurs sont à développer. D'abord, « *l'ambition* ». S'il n'y a « *pas de solution sans volonté politique* », les entreprises doivent aussi « *intégrer cette ambition dans leur politique RH* ». Ensuite, « *l'accompagnement* ». Il est crucial d'« *identifier et accueillir l'aidant correctement* », afin de « *créer un processus, un parcours, flécher le mécénat de compétences* ». Enfin, « *l'action* », via la création d'un « *certificat de salarié-aidant* » qui lui donnerait « *un vrai statut avec une vraie reconnaissance* » et la possibilité de

bénéficier d'une aide concrète (aménagement du temps de travail, soutiens extérieurs...). Car il en est persuadé : « *La solution se trouve dans le binôme salarié-aidant-employeur.* »

9h40 • 10h10 | **Les salariés-aidants, un enjeu sociétal et économique**



De gauche à droite : Jean-Marc Vittori (éditorialiste Les Echos), Céline Martinez, Benoît Durand, Alain Toledano

On l'a compris, l'accompagnement des salariés-aidants doit être une préoccupation majeure, une responsabilité qui concerne l'ensemble de la société. Pour **Céline MARTINEZ**, « *il ne suffit pas d'être bienveillant et d'avoir de grandes valeurs humanistes, il va falloir regarder en face cette problématique complexe* ». Elle-même a été « *propulsée* » dans ce monde de l'aide en 2009, à la naissance de son troisième enfant, atteint du syndrome de Prader-Willi. Face à cette « *situation de guerre* », dit-elle, « *chacun déploie ses compétences comme il peut, sans formation* ». D'après elle, « *nous avons cinquante ans de retard sur la prise en charge des êtres vulnérables, pour des questions judéo-chrétiennes, de dignité ou de performance* ».



Céline MARTINEZ
Psychologue et membre
du réseau LA COMPAGNIE
DES AIDANTS

Elle déplore également « *une forme de tabou* » liée à la pression de la réussite. À la différence des professionnels, qui ont « *le temps de réfléchir et s'organiser pour mettre en place une analyse et une action efficiente* », les aidants sont « *en situation de stress et d'épuisement permanente* », forcés de gérer l'administratif, les soins, l'aspect psychologique... Elle raconte « *une forme de deuil et d'assignation quand vous*

devenez aidant », alors que « des solutions existent » pour alléger et répartir cette charge mentale.



Benoît DURAND
Directeur délégué,
FRANCE ALZHEIMER

Benoît DURAND rappelle que les entreprises s'intéressent aux salariés-aidants depuis quelques années, mais « il a fallu que les pouvoirs s'emparent du sujet pour que se mette en place un dialogue ». Lui se dit « halluciné qu'en l'espace de 5-6 ans le sujet soit venu dans la sphère publique ». Il préconise « une solidarité au sein de l'entreprise, mais pas que » et encourage à « faire preuve de créativité ».

Mais qui doit s'occuper de cet enjeu ? L'Assurance Maladie ? Les salariés eux-mêmes ? Les entreprises ? **Alain TOLEDANO** se dit « promoteur d'une santé intégrative » et recommande de « passer d'une médecine centrée sur la maladie à une médecine centrée sur un projet de vie ». Aujourd'hui, dit-il, davantage que « l'absence de maladie », la santé doit être « sociale, émotionnelle, psychologique et sexuelle ». Au-delà du « problème politique, moral ou philosophique », l'enjeu est d'avoir « une vraie vision de société sur comment intégrer la vulnérabilité et la fragilité ». Pour lui, le « manque de dispositifs » bénéficiant aux salariés-aidants résulte d'une « culture d'entreprise souvent orientée vers la performance ».



Alain TOLEDANO
Oncologue
radiothérapeute
et président de
l'INSTITUT RAFAËL

De son côté, **Céline MARTINEZ** « milite pour la prévention, dans une société qui fonctionne beaucoup de manière inflammatoire ». Pour elle, « l'enjeu majeur c'est oser dire », mais aussi « sensibiliser », car, dit-elle, « ne pas repérer un aidant dans une société coûte cher en terme humain ». **Benoît DURAND** abonde : « Oser dire n'est pas évident, mais essentiel ». Cela passe par former des managers à « une écoute plus active », mais aussi « réduire la disparité entre les grandes entreprises, qui ont une politique RSE, et les TPE-PME » et la « simplification administrative pour accéder aux solutions ». Pour **Alain TOLEDANO**, « une fois qu'on a une atmosphère culturelle acceptante, on va pouvoir gérer les déséquilibres ». Et de rappeler que si « le risque est un danger prévisible », encore faut-il qu'il soit visible afin de le contrôler au mieux.

Il insiste également sur la santé des aidants et préconise de « restaurer les équilibres avec un accompagnement en santé globale de l'aidant », qui bien souvent la sacrifie pour ses proches. « Il faut aller vers la connaissance des aidants pour une meilleure reconnaissance », dit-il, mais aussi « favoriser la résilience ».

10h10 • 10h35 | Salariés-aidants : le chemin de la solidarité



De gauche à droite : Jean-Marc Vittori, Laurence Hulin, Jean-Claude Mally, Franck Wismer

La solidarité, évoquée plus tôt, est bel et bien clé si l'on veut pouvoir répondre aux besoins des salariés-aidants. Des dispositifs légaux existent, mis en place par l'État ou au sein des entreprises. Mais **Franck WISMER** critique certaines « faiblesses ». Il somme « la structuration globale État-entreprise » de « s'adapter à la diversité des situations et être soucieuse de l'aidant sur un sujet qui n'est pas dans son actualité immédiate », comme la prise en compte des droits retraite.



Franck WISMER
Avocat associé,
AVANTY AVOCATS



Laurence HULIN énumère les nombreuses actions concrètes de l'entreprise, qui a déjà créé un guichet des aidants, un guide, une plateforme téléphonique de conseil ainsi qu'un certificat donnant droit à

Laurence HULIN
Directrice diversité et égalité
des chances, LA POSTE

« des aides sociales spécifiques » (chèques emploi service, temps de répit rémunéré, aides pour du ménage, villages vacances médicalisés...) et des « dispositifs aidants » (télétravail, autorisations spéciales d'absence, temps partiel annualisé...). Elle revient également sur l'accord social signé en 2018 avec les organisations syndicales et le fonds de solidarité anonyme, qui permet de donner ou recevoir des jours de congé, en plus des 1 000 jours annuels déjà alloués par La Poste. Une commission a aussi été créée, regroupant les RH, la responsable diversité du groupe et les assistants sociaux nationaux. Des « jours de solidarité » vont ainsi être attribués aux salariés, à hauteur de 25 par an, renouvelables jusqu'à 50 jours. La « force » de La Poste, dit-elle, c'est « une communication importante qui permet d'irriguer l'ensemble des collaborateurs » - et d'identifier les salariés-aidants qui pourront bénéficier de ce « dispositif complet et efficace ».

Car l'information est cruciale, affirme **Jean-Claude MAILLY**, qui résume : « Si on ne sait pas, on ne fait pas. » Si l'intervention de l'État est « évidente » concernant les aides financières, « il faut impulser » le changement en entreprise, dit-il, grâce à des « accords-types de branche » en embarquant les syndicats. « On parle beaucoup de partage des valeurs, mais ça ne se limite pas à l'intéressement ou à la participation. » Un salarié qui se sent bien, rappelle-t-il, est un salarié productif. « La solidarité émotionnelle, OK, mais je préfère la solidarité organisée. »



Jean-Claude MAILLY
Ancien secrétaire
général du syndicat
FORCE OUVRIÈRE

10h35 • 10h45 | Allocution

Marie-Anne MONTCHAMP est catégorique : « La question des aidants est révélatrice de nos impensés. » Mais, prévient-elle, « l'aidant ne peut pas être le supplétif du système de protection sociale, jouer les remplaçants là où le système fait défaut ». Pour agir, il faudrait « agréger des contributions plurielles, diverses et transverses », or « notre système de protection sociale, tel qu'il a été construit, n'est pas fluide ». Pour soutenir ces

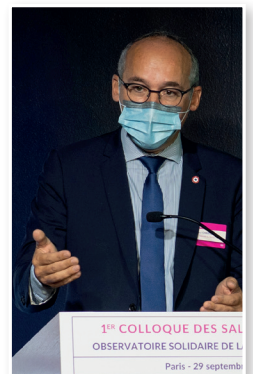


Marie-Anne MONTCHAMP
Présidente, CAISSE NATIONALE
DE SOLIDARITÉ POUR
L'AUTONOMIE

actifs aidants, l'entreprise a « un rôle décisif » à jouer, via les négociations sociales, « les systèmes de prévoyance qu'elle va privilégier » ou encore ses « approches affinitaires avec les groupes de protection sociale ». Il en va de sa « responsabilité sociale » d'accompagner l'aidant, de « s'intéresser à la complexité de sa situation » et de fournir « une aide affective », mais « sans se substituer à l'aide professionnelle ».

10h45 • 11h00 | Allocution de clôture

Avec l'allongement de notre espérance de vie, rappelle **Paul CHRISTOPHE**, « les proches aidants vont jouer un rôle primordial et représenter une précieuse ressource pour relever le défi du vieillissement de la population ». D'ailleurs, relève-t-il, si cette expression de « proche aidant » apparaît en 1994, il faudra attendre deux décennies pour qu'une « prise de conscience » ait lieu quant à leur statut. S'agissant de la sphère intime, « il n'est pas souvent facile de s'identifier comme aidant », car « on décide rarement d'être aidant, on le fait par amour ou par devoir, sans préparation ni accompagnement ». Une situation qui « entraîne sacrifices, renoncements, aménagements et choix ». Lui qui considère les aidants comme « les pivots invisibles de notre système de protection sociale » voit en cette cause un véritable « projet collectif, révélateur de la société que nous souhaitons construire ensemble ». ■



Paul CHRISTOPHE
Député du Nord